

Informations réglementées, Leuven, 24 décembre 2024 (07.45 CET)

## Le syndicat d'actionnaires de KBC Groupe après la prolongation des accords d'ancrage

Le 29 novembre 2024, Cera et KBC Ancora ont confirmé, avec MRBB et d'Autres Actionnaires Stables, qu'ils prolongeaient, sans modification, leur action de concert sur KBC Groupe pour une nouvelle période de 10 ans. Cette prolongation de la convention d'actionnaires a pris effet le 1er décembre 2024. Cera, KBC Ancora, MRBB et d'Autres Actionnaires Stables regroupent désormais 41,75% du nombre total d'actions KBC Groupe. Les actionnaires concernés assurent ainsi la continuité de la stabilité de l'actionariat et leur soutien au développement futur du groupe KBC.

Cera et KBC Ancora assurent, avec MRBB et d'Autres Actionnaires Stables (Andere Vaste Aandeelhouders / AVAs en néerlandais), la stabilité de l'actionariat et le développement du groupe KBC. À cette fin, une convention d'actionnaires d'une durée initiale de 10 ans avait été conclue le 23 décembre 2004. Ces accords ont été actualisés et prolongés pour une nouvelle période de 10 ans avec effet au 1er décembre 2014, et sont renouvelés sans modification le 1<sup>er</sup> décembre 2024 pour une nouvelle période de 10 ans.

C'est dans ce cadre que Cera, KBC Ancora, MRBB et d'Autres Actionnaires Stables ont apporté - comme communiqué le 29 novembre dernier - toutes leurs actions à la convention d'actionnaires. Ces parties réunissent désormais 41,75% de toutes les actions KBC Groupe en circulation. Ce pourcentage est largement supérieur à la barre des 30%, importante dans le cadre de la législation OPA.

Dans le cadre de la convention d'actionnaires, Cera (4,0%) et sa filiale KBC Ancora (18,6%) sont considérées comme une seule et même partie.

Composition du syndicat d'actionnaires (à partir du 1 décembre 2024) :

| Actionnaire                 | Nombre d'actions   | % de KBC Groupe<br>(sur base de 417.305.876 actions) |
|-----------------------------|--------------------|--|
| KBC Ancora SA               | 77.516.380         | 18,58%   |
| Cera SC                     | 16.555.143         | 3,97%  |
| MRBB SRL                    | 51.905.219         | 12,44%   |
| Autres Actionnaires Stables | 28.247.408         | 6,77%  |
| <b>TOTAL</b>                | <b>174.224.150</b> | <b>41,75%</b>  |



**Communiqué de presse**  
Informations réglementées  
24 décembre 2024 (07.45 CET)

**KBC Ancora** est une société cotée en bourse qui détient 18,6 % des actions de KBC Groupe et qui assure, avec Cera, MRBB et les Autres Actionnaires de Référence, la stabilité de l'actionnariat et le développement de KBC Groupe. Ces actionnaires de référence de KBC Groupe ont conclu à cet effet un pacte d'actionnaires.

**Calendrier financier :**

31 janvier 2025      Rapport financier semestriel (premier semestre) exercice 2024/2025  
29 août 2025      Communiqué annuel exercice 2024/2025

Ce communiqué de presse est disponible en français, en anglais et en néerlandais sur le site [www.kbcancora.be](http://www.kbcancora.be).

KBC Ancora Investor Relations & Contacts presse : Jan Bergmans

tél. : +32 (0)16 27 96 72

e-mail : [jan.bergmans@kbcancora.be](mailto:jan.bergmans@kbcancora.be) ou [mailbox@kbcancora.be](mailto:mailbox@kbcancora.be)